

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 2 décembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de la Commune d'ANTIGNY dûment convoqué, se sont réunis à la salle du conseil municipal d'Antigny, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L. 2121-10, L.2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 Novembre 2021**

<b>Nombre de conseillers en exercice : 13</b>			
<b>Présents : 12</b>			
<b>Votants : 13</b>			
<b>Votes</b>	<b>Pour : 13</b>	<b>Contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>

Étaient présents : M. Vincent LAUER, M. Christophe LEFOULON, Mme Gisèle THEUTTHOUNE, Mme Sylviane TESSIER, M. Vincent CERISIER, M. Thierry SOYER, Mme Noémie CHARTRIN, M. Alexandre CHASSAT, M. Alexandre CHABAUTY, M. Aurélien THABUTEAU, Mme Emmanuelle FAUTREL, Mme Cynthia SERRAZ (arrivée à 20h40).

Étaient excusés : Mme Caroline DHYEVRE.

Étaient absents :

Procurations : Mme Caroline DHYEVRE donne procuration à M. Vincent CERISIER.

Kelly LAFORGE a été nommée secrétaire de séance.

**OBJET : Reconduction du contrat CNP IRCANTEC Année 2022**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune d'Antigny est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (CNP) pour répondre aux obligations statutaires vis-à-vis de ses agents affiliés à l'IRCANTEC.

Ce contrat est conclu pour une durée de 1 an. Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et prend fin le 31 décembre 2022.

Le taux de la prime est à 1,65 % du traitement brut annuel de l'exercice.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DÉCIDE à l'unanimité :**

- ADOPTE les conditions générales du contrat CNP version 2022 pour les agents affiliés à l'IRCANTEC,
- ADOPTE les conditions particulières relatives aux conditions générales du contrat CNP version 2022 pour les agents affiliés à l'IRCANTEC,
- MAINTIEN l'option « charges patronales – 35 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat CNP d'assurances.

Fait à ANTIGNY, le 6 Décembre 2021

Le Maire,  
Vincent LAUER



Mairie d'ANTIGNY – 42 Place de la Mairie – 86310 ANTIGNY

Téléphone : 05.49.48.04.49 – Fax : 05.49.48.44.82

[mairie@antigny86.fr](mailto:mairie@antigny86.fr)

AR PREFECTURE

086-21860062-20211202-02122021\_37-DE  
Regu le 07/12/2021